

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

L'an deux mille huit, le 28 février, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Trelins, sous la présidence de **Monsieur Pierre DURRIS Président**.

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 20 février 2008

Présents avec pouvoir de vote : 40

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Andrée GRUNON (suppléante),

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLETT, Marcel FAYON, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant),

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL

L'Hôpital sous Rochefort : Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Château : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Henri DURAND, Jacques ZANTEDESCHI,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Saint Etienne Le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER, Estelle GUILLAUME

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : André THEVENET, Philippe ESSERTEL,

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mickaël MIOMANDRE (suppléant),

Trelins : Pierre DURRIS, René COUTURIER, Gilles PASCAL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Michel MENUT, (Boën), Etienne PONTET, Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante) (Bussy-Albieux), Agnès TARIT (Débats Rivière d'Orpra), Georges BESSON (Montverdu), Christophe MERLE (Sail sous Couzan), Emmanuel OULION, André REYNAUD (St Laurent Rochefort).

M. Gilles Pascal adjoint au Maire de Trelins souhaite la bienvenue à tous les délégués présents pour la dernière réunion de conseil de ce mandat.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 19 décembre 2007**

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du conseil du 19 décembre 2007 joint à la convocation de la présente séance.

M. le Maire de Marcoux demande que soit modifiée la page 4 en ce qui concerne l'approbation unanime de la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour les demandes des communes de Marcoux et de L'Hôpital sous Rochefort. M. SOUZY, Président de la CLETC confirme en effet que cette décision n'a pas fait l'objet d'un vote particulier. C'est le compte-rendu qui globalement a été approuvé mais les élus de Marcoux n'auraient pas voté pour cette proposition relative à la demande d'intérêt communautaire pour la ZA de la Tuilerie.

M. le Président propose donc de supprimer la phrase suivante : « A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent cette proposition pour les demandes des communes de Marcoux et de L'Hôpital sous Rochefort. »

### **2. Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2007**

M. Souzy rappelant la réunion de bureau communautaire du 14 février ayant permis une première approche des comptes 2007 et des projets de budgets 2008 commente le dossier remis en séance précisant pour chacun des 5 budgets les résultats de l'exercice 2007.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2007	Résultat cumulé
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Fonctionnement	2 575 007,20	2 637 750,10	+ 62 742,90	+ 624 007,72
Investissement	944 304,92	372 475,45	- 571 829,47	- 514 988,18
<b>BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD</b>				
Fonctionnement	588 816,05	588 816,05		
Investissement	603 616,05	603 711,08	+ 95,03	+ 96,09

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

	Dépenses	Recettes	Résultat 2007	Résultat cumulé
<b>ATELIER PARTAGE</b>				
Fonctionnement	29 898,88	125 737,71	+ 95 838,83	+ 95 838,83
Investissement	172 312,78	55 759,23	- 116 553,55	- 81 082,63
<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b>				
Fonctionnement	1 172 413,43	1 107 804,38	- 64 609,05	+ 29 238,57
Investissement	103 855,20	50 339,5	- 53 455,70	+ 42 256,71
<b>BUDGET GOUTELAS</b>				
Fonctionnement	26 656,43	16 353,38	- 10 303,05	+ 4 282,02
Investissement	47 723,44	422 214,23	+ 374 490,79	- 37 440,03

Après cette présentation qui n'appelle aucune remarque, M. Souzy propose de faire approuver les comptes administratifs 2007, M. Durris, Président, ne prenant pas part au vote. A l'unanimité, les comptes administratifs 2007 du budget général et des 4 budgets annexes ainsi présentés sont approuvés, M. le Président n'ayant pas pris part au vote.

Il est proposé l'affectation des résultats par budget comme suit :

Pour le budget général, l'affectation obligatoire des résultats en section d'investissement au compte 1068 est de 24 007,72 €.

Pour le budget atelier partagé, aucune affectation de résultats.

Pour le budget Parc d'Activités de Champbayard, aucune affectation de résultats.

Pour le budget déchets ménagers, il est proposé d'affecter la somme de 29 238,57 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

Pour le budget du Château de Goutelas, il est proposé d'affecter la somme de 4 282,02 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les affectations de résultats.

### **3. Vote des budgets 2008**

M. Souzy présente ensuite les budgets primitifs 2008

<b>BUDGETS PRIMITIFS</b>	<b>Dépenses = recettes</b>	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	2 772 146,00	2 324 000,12
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD	671 415,05	641 874,05
BUDGET ATELIER PARTAGE	147 983,83	270 027,63
BUDGET DECHETS MENAGERS	1 066 050,71	109 495,81
BUDGET CHATEAU DE GOUTELAS	50 164,00	105 059,00

M. Souzy donne lecture du tableau récapitulant les subventions prévues aux associations par voie de convention :

<b>Conventions avec les associations</b>	<b>Proposition Budget 2008</b>
APIJ – Convention cadre 18 – 25 ans	2 500,00 €
APIJ – Foreztival	3 500,00 €
Office du Tourisme du Pays d'Astrée	31 250,00 €
Maison des services et Comité Local pour l'Emploi	16 000,00 €
Ecole de Musique du Pays d'Astrée	11 000,00 €
TL7	1 500,00 €
Amicale du Personnel	1 500,00 €
Créer et Vivre en Massif Central	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 550,00 €</b>

### **Le budget général**

M. Souzy présente les grandes lignes du budget prévisionnel pour 2008, établi comme suit :

en recettes de fonctionnement : les dotations de l'Etat connues (en progression de + 22 917 euros), les recettes fiscales de TP estimées à l'identique de celles perçues en 2007

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

en dépenses de fonctionnement : la reconduction des engagements antérieurs, une prévision des frais de fonctionnement du nouveau siège, une subvention au budget annexe de Goutelas, une prévision de dépense pour les études d'un diagnostic préalable à un Contrat Territorial de Développement et d'un Programme Local de l'Habitat.

en recettes d'investissement : les restes à réaliser des subventions notifiées sur les investissements en cours, l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement et un emprunt de 340 000 euros

en dépenses d'investissement : les restes à réaliser des programmes d'investissement engagés (siège, multi-accueil petite enfance, panneaux d'information SEMAFOR, avance au budget parc d'activités de Champbayard.

### Le budget Parc d'activités de Champbayard

M. Souzy précise que le coût de l'agent de développement économique y est répercuté pour moitié, que des travaux d'enrobé ont été prévus et qu'une vente de 3 000 m<sup>2</sup> de terrain pour le projet de chambre funéraire y a été inscrite.

### Le budget Déchets ménagers

M. Verney-Carron, Vice-Président, rappelle que ce budget avait été préparé pour le conseil de décembre 2007 afin de soumettre au vote le montant de la part de la redevance pour 2008 de 77 euros.

La convention avec le CILDEA prévue pour 2008 s'élève à 19 500 euros avec une option incluse d'étude de la filière du compostage pour 3 000 euros. Des dépenses d'acquisition de caissettes et de sacs jaunes sont également prévues.

La vente possible de nos anciens PAV auprès de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (cf infra) n'a pas été inscrite.

M. Moullier, 1<sup>er</sup> vice-président insiste sur la baisse du montant de la redevance de -1,26 % qui a pu être votée pour 2008 grâce au nouveau marché et aux gestes citoyens de tous les administrés.

### Le budget Château de Goutelas

M. Souzy précise que des travaux y sont inscrits sur la toiture de la grange, qui seront soumis au vote de ce même conseil, pour l'éclairage de la cour et du parking et pour les travaux sur le parc boisé, comme décidés lors des précédents conseils.

Il est ensuite procédé aux votes séparés des budgets.

#### **Budget principal**

Après présentation des chapitres de dépenses et des recettes prévues pour les sections d'investissement et de fonctionnement, le budget prévisionnel 2008 du budget général et le tableau récapitulatif des subventions aux associations inscrites du budget prévisionnel 2008 sont adoptés par 37 voix pour et 3 abstentions

#### **Budget parc d'activités économiques de Champbayard**

Après présentation des chapitres de dépenses et des recettes prévues pour les sections d'investissement et de fonctionnement, le budget prévisionnel 2008 du budget annexe du parc d'activités de Champbayard est adopté par 38 voix pour et 2 abstentions

#### **Budget atelier partagé de Champbayard**

Après présentation des chapitres de dépenses et des recettes prévues pour les sections d'investissement et de fonctionnement, le budget prévisionnel 2008 du budget annexe des ateliers partagés de Champbayard est adopté à l'unanimité.

#### **Budget collecte et traitement des déchets**

Après présentation des chapitres de dépenses et des recettes prévues pour les sections d'investissement et de fonctionnement, le budget prévisionnel 2008 du budget annexe des déchets ménagers est adopté par 37 voix pour et 3 voix contre.

Par ailleurs, M. le Président demande au conseil de valider le prix de vente unitaire de 200 euros le PAV pour la vente amiable de 10 PAV à la communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable, soit une recette prévisionnelle de 2 000 euros. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Budget château de Goutelas**

Après présentation des chapitres de dépenses et des recettes prévues pour les sections d'investissement et de fonctionnement, le budget prévisionnel 2008 du budget annexe des déchets ménagers est adopté à l'unanimité.

### **4. Approbation de l'indemnité de conseil du Percepteur**

Compte tenu de la prise de fonction d'un nouveau receveur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 il convient de délibérer pour l'octroi d'une indemnité de conseil et de budget au nouveau receveur de la Trésorerie de Boën. L'indemnité de conseil se calcule par rapport aux dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois derniers exercices. L'indemnité de budget, quant à elle, est une somme forfaitaire.

M. le Président propose d'allouer à Monsieur René Gayton, receveur de la Trésorerie de Boën une indemnité de conseil et de budget au taux maximum et informe que le montant perçu en 2007 par M. Béraud a été de 606,12 euros.

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

La proposition est adoptée par 37 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

### **5. Approbation d'avenants au marché de travaux du siège administratif**

Rachat du fonds artisanal de M. Jean-Pierre BRESCANCIN : avenant n°1 au lot n°4 au profit de la SARL Brescancin

M. Souzy informe l'assemblée que M. Brescancin est titulaire du lot n°4 « plâtrerie-peinture » pour un montant de 67 410,71 €uros HT. Dans le cadre de sa cessation d'activités, le fonds artisanal « Jean-Pierre Brescancin » a été racheté par la « SARL Jean-Pierre Brescancin ». Cette dernière propose donc un avenant n°1 de transfert d'exécution de ce marché au profit de la SARL.

L'avenant n°1 est adopté à l'unanimité.

Prolongation des ordres de service du 27 janvier 2008 au 27 mai 2008 soit + 4 mois

M. le Président rappelle la délibération du 9 juillet 2007 autorisant la signature des marchés de travaux pour l'aménagement du futur siège administratif de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, situé au 17 rue de Roanne à Boën.

M. Souzy informe les membres du conseil communautaire que du retard a été pris dans le déroulement du chantier lié à l'augmentation de la masse des travaux (dallage de la cour, modification des finitions intérieures), à la réfection des façades à réaliser hors période de gel.

M. Souzy précise que l'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux a été délivré en date du 27 août 2007 pour une durée de 5 mois, soit jusqu'au 27 janvier 2008 et est donc arrivé à échéance. Il convient donc de prolonger la durée du chantier.

M. le Président propose de prolonger la durée des travaux d'une durée de 4 mois et de signer un ordre de service n° 2 de prolongation des délais jusqu'au 27 mai 2008. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résultats de la commission d'appel d'offres du 28/02/08

La commission d'appel d'offres réunie le 28 février 2008 a donné un avis favorable à ces avenants :

Lot n° 3 menuiserie bois : entreprise Souchon, travaux en plus-value : + 3 618,00 € HT, soit un nouveau montant de marché de travaux après avenant de 47 578,18 € HT

Lot n° 4 plâtrerie peinture : entreprise SARL Jean-Pierre Brescancin, travaux en plus value : + 6 039,94 € HT, soit un nouveau montant de marché de travaux après avenant de 73 449,75 € HT

Lot n° 8 métallerie alu -serrurerie : entreprise VMV, travaux en plus value : + 1 174 € HT, soit un nouveau montant de marché de travaux après avenant de 19 109 € HT

Le nouveau montant total de travaux s'élève ainsi à 329 783,51 €uros HT.

#### - Attribution du marché de mobilier

Dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation a été lancée auprès de 5 fournisseurs potentiels, 3 fournisseurs ont répondu à notre cahier des charges.

Il est proposé de retenir l'offre de la société Buro + la moins disante pour un montant estimé à 7 540,75 €uros HT

### **6. Approbation du dossier de consultation pour l'équipement en mobilier de la structure d'accueil de la petite enfance**

M. le Président rappelle que les travaux de la structure multi-accueil pour la petite enfance ont débuté en fin d'année dernière et que l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2008.

Compte tenu des délais, il convient maintenant de lancer la consultation pour l'acquisition du mobilier et du matériel et équipement de crèche nécessaire pour une livraison clé en main. Mme BALLET propose de lancer un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics. Elle présente le dossier de consultation des entreprises qui se décompose en 12 lots comme suit :

Lot 1 : Matériel électroménager

Lot 2 : Matériel de cuisine

Lot 3 : Vaisselle enfants et adultes

Lot 4 : Lit et literie

Lot 5 : tables et chaises enfants

Lot 6 : linge de maison, textile

Lot 7 : bureau et mobilier adulte

Lot 8 : structure de motricité et matériel de psychomotricité

Lot 9 : Accessoires sanitaires et matériel d'hygiène

Lot 10 : Matériel de puériculture et de crèche

Lot 11 : Matériel informatique et de bureau

Lot 12 : Meubles de cuisine et de bureau

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

Les offres seront appréciées dans les conditions prévues par le Code des Marchés Publics, en fonction des critères de choix suivants et pondérés de la manière suivante :

1. Prix 60 %
- 2- Solidité du mobilier et du matériel : 20 %
3. Performances en matière de protection de l'environnement : 20 %.

Cet équipement s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité environnementale) : le mobilier proposé devra être exempt, chaque fois que cela est possible, d'éthers de glycol, de composés chlorurés, d'esters, d'hydrocarbures et d'aldéhyde dont le formaldéhyde.

Le dossier de consultation tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Mme Ballet fait ensuite état des avenants en plus-value nécessaires, de moins de 5% du montant, ne nécessitant donc pas l'avis de la CAO :

Lot n°2 – Archimbaud construction : Dépose du mobilier de l'ensemble de la Chapelle pour un montant de 615,00 euros HT

Lot n°6 – Sas Pouilly Alu Service : Tous les châssis acier sont remplacés par des châssis alu à rupture de pont thermique (à la demande du bureau de contrôle) pour un montant de 2 904 ,00 euros HT

Lot n°14 – Lecq et Lefebvre : Fourniture d'un panneau en 1 seul bloc (en lieu et place des 5 panneaux) pour une meilleure étanchéité du panneau pour un montant de 726,00 euros HT

Soit un total de plus-value de 3 435 euros.

Les avenants tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

### **7. Château de Goutelas**

#### **Travaux toiture**

M. le Président rappelle que des travaux de réfection de la toiture de la grange avaient été envisagés dès le conseil communautaire du 25 octobre 2007. Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, une consultation de 3 entrepreneurs a été faite en date du 22 janvier 2008 sur la base de deux options de travaux (tranchée ouverte ou non). La date limite de réponse avait été fixée au 1<sup>er</sup> février.

M. le Président propose de donner une suite favorable au devis de M. Charbonnier qui s'élève à un montant de 8 671.50 euros HT. Les travaux seront réalisés d'ici à la fin du premier semestre. Le devis est adopté à l'unanimité.

M. le Président précise qu'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication est envisageable au titre de la programmation 2008. M. l'Architecte des Bâtiments de France nous informe en effet qu'au titre des travaux d'entretien des Monuments historiques classés et inscrits, une subvention de 15% du montant HT peut être sollicitée. Cette subvention, si obtenue, déclenche une subvention complémentaire du Conseil Général pour moitié de celle de l'Etat soit 7,5%. Les montants sollicités de subvention seraient donc de 1 300,72 euros pour l'Etat et 650,36 euros pour le Conseil Général. Les demandes de subvention sont adoptées à l'unanimité.

#### **Approbation du plan d'aménagement de la parcelle boisée**

Du fait de la dissolution du syndicat intercommunal, la communauté de communes s'est substituée de plein droit au dit syndicat, et par arrêté du 28 décembre 2006, Monsieur le Préfet lui a transféré le bénéfice du régime forestier.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs, que l'Office Nationale des Forêts (ONF) avait réalisé, en octobre 2006, un inventaire et diagnostic de tout le patrimoine arboré du Château de Goutelas. Suite à ce diagnostic, l'ONF a remis un rapport des préconisations de mise en sécurité de ce patrimoine arboré, qui a permis de valider un certain nombre de travaux qui ont été validés lors du conseil du 25 octobre 2007. De même, en ce qui concerne l'aménagement paysager du parking, l'ONF préconisait de planter des cèdres du Liban, des chênes rouges ainsi que des arbustes ou petits arbres d'accompagnement, option qui a été retenue par ce même conseil d'octobre. Le montant total des travaux déjà approuvés s'élève ainsi à 11 100,00 € H.T. soit 13275,60 € T.T.C.

M. le Président présente aujourd'hui à l'assemblée, le projet d'aménagement du Parc Forestier du château de Goutelas établi par l'ONF pour la période 2007 - 2021. Le Parc constituant une série unique sera traité en futaie irrégulière par bouquets et parquets. La vocation du parc étant l'accueil du public et la protection du paysage et des milieux naturels, il est proposé à la communauté de communes du Pays d'Astrée, un programme d'actions comprenant 3 séries de dispositions, en faveur de l'accueil, concernant les peuplements et les paysages et en faveur du maintien de la biodiversité. Les dépenses moyennes annuelles d'entretien sont estimées à 955 euros.

M. le Président propose à l'assemblée de bien vouloir valider le projet d'aménagement joint. Le projet est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Président demande au conseil de valider le prix de vente de 28,50 euros le m3 pour la vente amiable des 80m3 de coupes de pin sylvestre bord de route faites par les Ets Royon, soit une recette prévisionnelle de 2 280 euros. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## Compte-rendu du conseil communautaire du 28 février 2008 à Trelins

### **8. Adhésion au service de remplacement du centre de gestion**

M. le Président informe l'assemblée qu'afin d'assurer le remplacement d'agents de la filière administrative titulaires momentanément indisponibles ou des missions temporaires de renfort, le Centre de gestion s'engage à mettre, dans la mesure des disponibilités du service de remplacement, un ou plusieurs de ses agents à la disposition de la collectivité selon les conditions définies dans sa demande d'intervention. L'agent sera recruté et rémunéré par le Centre de gestion. La communauté de communes paiera au Centre de gestion le prix de la prestation notifié par courrier avant chaque mission et correspondant au remboursement du salaire brut de l'agent, y compris les congés annuels, et des charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé par le Conseil d'administration servant à couvrir les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Il est proposé d'approuver la convention pour une durée de 2 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **9. Questions diverses**

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle le partenariat avec la Comédie de St Etienne pour l'accueil du Piccolo théâtre mobile itinérant depuis 2003. Cette année les représentations ont lieu le 28 mars pour deux séances scolaires Complètes et le 29 mars à 20h30 au gymnase à Boën.

La séance est levée à 22h45.

M. le Président rappelant à l'assemblée sa décision de ne pas briguer de nouveau mandat d'élus local tire un bilan de ses 11 ans de vie communautaire et formule des vœux pour l'avenir du Pays d'Astrée.

M Pascal convie l'assemblée au vin de l'amitié.